

Grandir

Le magazine d'ACTION ENFANCE
N° 97 / Mars 2018



ensemble

**Séjourner
en famille
d'accueil**

P. 12

**J'expérimente,
donc je suis**

P. 4

03 —

C'est mon histoire

Une volonté de fer – Retour sur le parcours d'Amina accompagnée par le service de suite.

04 —

Dossier

J'expérimente, donc je suis – Permettre l'enfance et accompagner vers l'autonomie... C'est le quotidien de la fondation.

08 —

La fondation en actions

Retrouvez les projets et les partenariats mis en place.

12 —

Situation éducative

Séjourner en famille d'accueil – Un mode d'accueil complémentaire qui évite toute rupture dans le parcours de placement.

13 —

La fondation et vous

Notre page réservée aux donateurs.

14 —

Comment ça marche ?

Infographie sur la sortie de placement.



PIERRE LECOMTE, PRÉSIDENT
DE LA FONDATION ACTION ENFANCE

60 ans au service de la protection de l'enfance

L'année 2018 s'annonce riche en événements pour ACTION ENFANCE. La fondation célèbre ses 60 ans, et c'est une institution bien dans son époque, qui regarde vers l'avenir. Nous travaillons ainsi à deux projets emblématiques, que vous pourrez découvrir tout au long de l'année, sur lesquels nous pouvons lever le voile.

Le premier est déjà bien engagé. Nous avons demandé aux élèves de quatre grandes écoles de cinémas françaises de réaliser un film de quinze minutes sur le thème de la protection de l'enfance. Nous souhaitions 15 scénarii, nous en avons reçu plus de 60, tous d'excellente facture. Ils ont été tournés en février et jusqu'à la mi-mars, dans les Villages d'Enfants et les Foyers d'adolescents, avec la participation des enfants et des jeunes de la fondation. C'est une aventure fantastique pour les étudiants cinéastes autant qu'une expérience rare pour les enfants. Qui sait, peut-être fera-t-elle naître des vocations ?

Le deuxième projet consiste à réaliser dix émissions en direct sur Facebook. Nous donnerons carte blanche à la journaliste et animatrice Ariane Massenet pour interviewer dix personnalités sur les thèmes qui nous animent. L'autre grand événement structurant de l'année 2018 est la création d'un Village d'Enfants ACTION ENFANCE en Gironde. Il s'agira du 12^e Village d'Enfants de la fondation, le dernier que nous ayons ouvert étant dans la Vienne, à Monts-sur-Guesnes. Avec le soutien du département de la Gironde, de la communauté d'agglomération du Libournais et de la mairie de Sablons, nous allons construire dans cette commune un village de neuf maisons. Elles pourront accueillir chacune six enfants, principalement des frères, dans le respect de notre mode d'accueil de type familial. Je vous invite à nous suivre tout au long de l'année, à partager nos projets, à soutenir notre action. Pour que les soixante années qui viennent soient aussi utiles à la cause de la protection de l'enfance que celles qui se sont écoulées depuis notre naissance.

Je profite de ce message pour rappeler le rôle important que jouent les conseils départementaux dans la protection de l'enfance et les remercie pour leur soutien. Nous en parlerons dans un prochain numéro de *Grandir ensemble*. ☺



Grandir ensemble — 28, rue de Lisbonne, 75008 Paris / Tél. : 01 53 89 12 34 / Fax : 01 53 89 12 35 / CCP 17115-61 Y Paris.

Directeur de la publication : Pierre Lecomte. **Responsable éditorial** : Isabelle Guénot.

Rédaction : Dominique Ortin-Meaux, Sophie Costes, Isabelle Guénot.

Crédits photos : ACTION ENFANCE, Thinkstock, Getty Images, Xavier Renaud, Thomas Vollaire.

Infographie : Lorenzo Timon. **Conception graphique et réalisation** : Unédite.

Impression : Imprimerie La Galiote-Prenant. Imprimé sur Condat 90 g.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2018. **ISSN** : 1624 4540.

Pour des raisons de confidentialité, nous avons modifié les photos et les prénoms des enfants de nos articles.



ACTION ENFANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Pierre Lecomte

Vice-présidente : Catherine Boiteux-Pelletier

Secrétaire : Anne Floquet

Treasorier : Bruno de Charentenay

ADMINISTRATEURS

Claire Carbonaro-Martin, Bruno Giraud, Aude Guillemain, Béatrice Kressmann, Jean-Xavier Lalo, Marie-Emmanuelle Hochereau, Bernard Pottier, Bruno Rime

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Claire Trouvé

Suzanne Masson :

fondatrice d'ACTION ENFANCE

Fondation Mouvement

pour les Villages d'Enfants

Bernard Descamps : *cofondateur*

28, rue de Lisbonne
75008 Paris

Tél. : 01 53 89 12 34

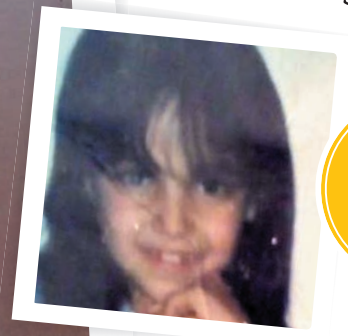
Fax : 01 53 89 12 35

CCP 17115-61 Y Paris

www.actionenfance.org



ACTION ENFANCE est membre du Comité de la Charte du don en confiance : www.comitecharte.org



« La fondation m'a aidée à financer ma formation et à me lancer dans une nouvelle carrière. » —

Une volonté de fer

À bientôt 30 ans, Amina travaille depuis près de quatre ans au service Enfance de la ville de Grigny. Elle anime et coordonne notamment le conseil municipal des enfants. Elle y met toute son énergie.

À 12 ans, Amina quitte l'Algérie avec sa mère et ses deux frères et arrive en France, à Grigny, pour se faire soigner. Ils sont alors hébergés par des membres de sa famille. Souffrant de séquelles liées à un accident survenu lorsqu'elle avait 5 ans, Amina est hospitalisée pendant un an à Ivry. Elle ne sort pas de l'hôpital mais subit la pression familiale : disputes à l'hôpital, mère mise à la rue... « À l'hôpital, ils ont interdit à toute ma famille de venir me voir pour que je puisse me reposer. » À sa sortie, elle est accueillie par une tante qui avait adopté une petite sœur d'Amina lorsqu'elle était bébé. Les deux jeunes filles ne se connaissent pas. Elle se sent très vite mise à l'écart.

Placée, de 13 ans à 15 ans, dans différents foyers d'urgence et familles d'accueil, Amina arrive au Foyer de Mennecy lorsqu'elle a 15 ans. « C'était la première fois que j'avais ma propre chambre ! J'y ai trouvé de la convivialité, de l'affect. » À 16 ans, elle suit une formation dans une école privée de coiffure esthétique. « J'ai découvert que j'étais douée pour la coiffure. J'ai représenté l'école lors d'un concours international et je suis arrivée en 3^e position. »

À Mennecy, Amina fait également ses premières démarches administratives : elle obtient ses papiers algériens, son titre de séjour étudiant. Elle y reste pen-

dant trois ans, puis rejoint La Passerelle à Melun jusqu'à ses 21 ans. Amina travaille pendant sept ans dans la coiffure. C'est une véritable passion. Mais elle doit tout arrêter à 24 ans pour raisons médicales : arthrose, hernie cervicale... Ayant déjà un BAFA, elle s'oriente vers un BP JEPS⁽¹⁾ Animation sociale, une formation payante d'un an. Elle apprend alors l'existence du service de suite de la fondation. « J'ai appelé ce service, et nous avons monté un dossier rapidement. La fondation m'a aidée à financer ma formation et à me lancer ainsi dans une nouvelle carrière. »

À 25 ans, elle quitte définitivement sa tante chez qui elle était revenue vivre faute de mieux. Elle la mettait dehors régulièrement. « Quand je me suis retrouvée à la rue, le service de suite m'a aidée à trouver un hôtel et a pris en charge la moitié des frais. Il m'a aussi apporté un soutien psychologique immense. Je dois beaucoup à Étienne Lucas et sa pédagogie de l'encouragement. C'est quelqu'un qui croit en nous, qui a toujours des solutions malgré les épreuves. »

Une fois sa formation en poche, Amina décroche un poste il y a près de quatre ans au service Enfance de la ville de Grigny. Elle anime notamment aujourd'hui le conseil municipal des enfants. « Cela me plaît beaucoup. Je m'investis à 100 % dans mon travail. Je me suis battue pour en arriver là. J'ai l'espoir de réussir, d'avoir une autre forme d'existence. » Amina a aussi retrouvé une belle relation avec sa sœur, après des années de séparation. ❧

(1) Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Amina en 3 dates

Septembre 2000

— Elle quitte l'Algérie et arrive en France pour se faire soigner.

• Juin 2013

— Elle reçoit son diplôme dans l'animation sociale et peut envisager une nouvelle carrière.

• Décembre 2014

— Elle obtient un logement à Grigny. C'est le début d'une véritable vie sociale.



LE CONTEXTE

- La fondation ACTION ENFANCE a la responsabilité de répondre à tous les besoins fondamentaux des enfants qui lui sont confiés par l'ASE.
- Parmi les quatre besoins qui font consensus en protection de l'enfance, deux paraissent difficilement conciliables – besoin de cadre et de règles et besoin d'expérimentation et d'exploration. Ils sont pourtant aussi indispensables l'un que l'autre au développement de l'enfant et à la prise d'autonomie.
- Dans son document « Repères dans l'accueil de type familial », la fondation propose aux éducateurs et aux équipes de direction des éléments de réflexion sur ces sujets.

J'EXPÉRIMENTE, donc je suis

Comment développer l'autonomie tout au long de l'accueil ? Comment, tout à la fois, créer un cadre, des règles rassurantes et structurantes qui aideront l'enfant à se poser, à prendre confiance ? Comment l'autoriser à expérimenter et à explorer le monde qui l'entoure et qui l'attend ? Ce grand écart – conditionné par les notions de prise de risque et de responsabilité – est le quotidien de la fondation ACTION ENFANCE.

EXPLICATIONS...

Permettre l'enfance et accompagner vers l'autonomie et l'indépendance... Ambitieux programme auquel les équipes éducatives de la fondation travaillent quotidiennement et dans la durée, en faisant en sorte que le soin et l'attention portés aux enfants et aux adolescents qui leur sont confiés par l'Aide sociale à l'enfance contribuent à rendre à la société des adultes responsables et insérés socialement. « La première difficulté, dans nos institutions de protection de l'enfance, c'est la gestion du risque, rappelle Marc Chabant, Directeur du développement à la fondation. Les enfants que nous accueillons ne sont pas les nôtres. Le rapport au risque et à la responsabilité est plus complexe dans un cadre professionnel et institutionnel que dans une famille. »

À quel âge le petit Hugo peut-il aller chercher le pain tout seul ? Est-ce que Mélissa peut aller au collège à vélo ? Est-ce que Mathis peut accepter l'invitation à dormir chez son camarade de classe ? Peut-on laisser Lucas, grand adolescent, seul dans la maison ? En tant que parent, la réponse se trouve facilement dans l'évaluation quotidienne du développement. Tout en n'ignorant pas le risque, un parent sait qu'il est essentiel que son enfant fasse ces expérimentations. Il en va autrement dans un Village d'Enfants. « L'idée que leur respon-

Impact de l'enfance sur l'autonomie et la confiance en soi



91 % vs 75 %

91 % des Français déclarant avoir eu une enfance heureuse estiment qu'elle leur a permis de devenir autonomes, contre **75 %** pour ceux qui ont eu une enfance malheureuse.



72 % vs 36 %

72 % des Français déclarant avoir eu une enfance heureuse estiment qu'elle leur a permis de développer leur confiance en eux, contre **36 %** pour ceux qui ont eu une enfance malheureuse.



95 %

des Français sont favorables à la mise en œuvre de mesures de politique publique visant à garantir aux enfants protégés la poursuite de leur accompagnement après leurs 18 ans, pour leurs études, accéder à un logement, etc.



Pour 2/3 des Français

le soutien affectif (écoute, affection, attention) et matériel (aides financières, logement, etc.) s'est prolongé jusqu'à l'entrée dans la vie adulte*.

* Source : enquête Ipsos / ACTION ENFANCE - février 2016

sabilité pourra être engagée est très ancrée chez les éducateurs. Toute personne qui a accueilli chez elle ou emmené en vacances un enfant qui n'est pas le sien peut le comprendre. » La notion de la légitimité à prendre un risque est au cœur de la relation éducative.

CADRER POUR SÉCURISER

— Heures de repas et de coucher, temps de télévision, allers et venues, droits et restrictions... Toutes ces règles de fonctionnement, qui peuvent paraître excessives, jouent un rôle essentiel dans la construction de l'enfant. « Les enfants placés ont été confrontés à des modèles familiaux peu cohérents. La violence ou la négligence dont ils ont été victimes les ont mis dans des conditions très déstructurées. Ils ont besoin de repères, besoin d'être "contenus". Notre rôle, celui des éducateurs auprès d'eux, est d'apporter à ces enfants ou à ces jeunes suffisamment de cadre et de sérénité pour les aider à "se poser". Le cadre a pour vertu de produire de la sécurité, dont les équipes éducatives sont les garantes. C'est une mécanique très sécurisante pour les enfants de se retrouver face à des adultes calmes, fermes, bienveillants », poursuit Marc Chabant.

Autre niveau de difficulté : ces enfants arrivent avec des représentations familiales et des modes de fonctionnement qui ne sont pas les mêmes. Comment se tient-on à table ? Est-ce que l'on s'assied pour manger ? À quelle heure est-il raisonnable de se coucher ? Pour certains enfants qui ont connu un cadre parental défaillant, cela ne va pas de soi. Tout l'enjeu pour les éduca-

« Préparer un enfant à devenir autonome, c'est un devoir moral et une question professionnelle. Et, concrètement, nous n'anticipons pas assez. Nos structures sont trop cocoonantes. » —

MARIAM ODJO,
DIRECTRICE DU PHARE - MENNECY

teurs est de mettre en place les règles qui permettent de rassurer, de créer un cadre propice à la vie en commun.

La différence d'âge entre les enfants, que ce soit dans les Villages d'Enfants (de 18 mois à 18 ans) ou dans les Foyers d'adolescents, où les jeunes sont accueillis à partir de 12 ans, est un autre point d'achoppement. « Quand vous avez dans un pavillon des adolescents qui ont de 12 à 16 ans ½, la différence de maturité est énorme. Et pourtant, il faut bien qu'une règle soit établie, analyse Mariam Odjo, Directrice du Foyer d'adolescents de Mennechy. Pour les éducateurs, qui ont une conscience élevée de leur responsa-



Comment articuler la nécessité de poser des règles avec le besoin d'expérimentation des adolescents ? —

MARIAM ODJO, DIRECTRICE DU FOYER D'ADOLESCENTS
LE PHARE - MENNECY (91)

« Pour grandir, l'enfant a besoin d'expérimenter. Mon rôle et celui des chefs de service est d'aider les éducateurs à accepter l'idée que se mouvoir dans le cadre ne revient pas à le contester. Les jeunes nous demandent régulièrement davantage de souplesse pour certaines règles de vie. Il s'agit de demandes ponctuelles qui sont légitimes quand on a 15 ou 16 ans : sortir faire un tour après le dîner, regarder le deuxième film de la soirée le week-end... Au cours des Conseils de la vie sociale, les jeunes et les responsables éducatifs ont le souci d'échanger sur les règles de vie et la façon de les appliquer. Cela bouscule les éducateurs car ils se sentent extrêmement responsables de la sécurité des jeunes. Pour autant, l'apprentissage de l'autonomie passe également par la prise de risque. Sécuriser, entretenir le lien avec la famille, veiller au parcours scolaire des jeunes, nous le faisons très bien. Mais nous n'anticipons pas assez la prise d'autonomie. »

→ bilité, un jeune qui n'est pas rentré à 19 h alors que c'est l'heure de dîner, c'est un problème et cela mérite une sanction. Le cadre, tel qu'il est perçu par les éducateurs, est non négociable. »

Le sujet des règles de vie, et tout particulièrement des horaires, fait souvent l'objet de tension lors des réunions éducatives. « Pour que cela bouge, il faut que l'on sécurise les éducateurs. C'est à nous, équipe de direction, de les rassurer sur le fait que permettre aux enfants d'interroger le cadre, accepter qu'ils ne soient pas obéissants du matin au soir, ce n'est pas perdre en crédibilité », poursuit-elle.



POUVOIR S'ÉLOIGNER DE SA BASE

— Il faut aussi considérer que ces enfants, qui ne se sont pas choisis et n'ont pas choisi d'être là, peuvent ruer dans le cadre, rejeter l'autorité, aussi bienveillante soit-elle. Face à des enfants qui se rebellent ou deviennent violents, l'éducateur peut avoir peur de perdre le contrôle. « Ce sont toutes ces forces qui amènent une dimension très institutionnelle dans notre accompagnement. Est-ce qu'en tant qu'éducateur je suis suffisamment en sécurité avec le groupe pour pouvoir proposer des expérimentations à chacun ? Est-ce que l'équipe de direction est suffisamment rassurante pour oser tenter quelque chose ? L'expérimentation et l'exploration ne sont possibles qu'à partir du moment où

adultes et enfants se sentent en sécurité », analyse Marc Chabant.

Selon l'étymologie grecque, l'autonomie est la loi que l'on s'applique à soi-même (auto : soi-même, nomos : la loi). La question de l'autonomie se pose à chaque âge. À quel âge on peut aller chercher le pain tout seul ? n'appelle pas de réponse unique. Seule l'évaluation du développement, de la capacité de l'enfant peut permettre aux équipes éducatives de se prononcer. « La capacité d'un enfant ou d'un jeune à s'éloigner de sa base, à pouvoir se passer d'un adulte pendant un certain temps, pour accomplir certains actes du quotidien, avec son niveau de développement physique, affectif, intellectuel, social,

voilà comment nous pourrions définir l'autonomie », indique Étienne Lucas, responsable du service de suite. « Un enfant ne peut faire l'expérience de s'éloigner, et gagner ainsi en autonomie, que s'il est sûr de ce qu'il retrouvera en rentrant. Car sa première expérience de vie a précisément été celle d'un attachement insécure », rappelle Marc Chabant.

CONSTRUIRE UN PARCOURS D'AUTONOMIE

— Dans cet aller-retour paradoxal entre besoin de cadre et de règles et besoin d'expérimenter et d'explorer, c'est plutôt à l'enfant de fournir les premiers efforts (pour accepter de se poser, se confronter à une autorité bienveillante, intégrer des règles de vie) tandis que, dans un second temps, c'est à l'adulte de faire l'effort de lâcher prise de façon maîtrisée (pour laisser faire seul, laisser sortir, aider à prendre son envol). L'idée de l'accueil tel qu'il est proposé dans les Foyers d'adolescents de la fondation est bien de pouvoir faire ces micro-expériences au quotidien. Dans les foyers, les jeunes font des expériences de vie, dans un cadre encore sûr où se prolonge l'accueil de type familial, avec des éducateurs bienveillants, un veilleur de nuit qui assure leur sécurité et une maîtresse de maison qui s'occupe des repas et de la maison.

Lorsqu'ils passent au stade de la semi-autonomie (parfois même avant l'âge de 18 ans si leur situation le permet), c'est à eux qu'il appartient de faire les courses, de se préparer à manger, d'entretenir leur pavillon ou leur appartement. Une technicienne en intervention sociale et familiale dirige « en sous-main » la maison, mais ils sont responsables de leur quotidien... Lorsque les



« Qu'est-ce qu'un Village d'Enfants peut mettre en place pour favoriser la prise d'autonomie ? » —

CHARLOTTE GRENIER,
CHEFFE DE SERVICE, VILLAGE D'ENFANTS DE BRÉVIANDES (10)

« Dans un Village, comme dans une famille, la tendance naturelle mène à s'organiser autour des plus petits, que ce soit en termes d'horaires, de règles, de ritualisation. Vient un moment où ce cadre contenant peut devenir difficilement supportable pour les adolescents. C'est pourquoi nous aménageons deux studios au sein du Village. Ils seront disponibles en septembre 2018. Il est possible que ce soient les éducateurs qu'ils ont connus qui poursuivent leur accompagnement. Ce mode d'accueil en semi-autonomie répond à un désir d'émancipation, tout en permettant d'exprimer encore son besoin de lien affectif. Il permet d'expérimenter sa propre organisation, son propre mode de vie, tout en conservant un accompagnement de proximité. Ces studios constitueront une alternative au Foyer de Jeunes Travailleurs dans lequel les plus grands peuvent aller temporairement, tout en restant sous la responsabilité du Village. Nous réfléchissons à ce projet avec les éducateurs et les adolescents, notamment sur la définition du règlement propre à ce lieu. Nous voulons ainsi construire un parcours, étape par étape, vers l'autonomie. »

« Le besoin de cadre et de règles est naturel dans nos institutions.

Mais il faut respecter le besoin d'expérimentation et d'exploration. Les équipes de direction portent une grande part de responsabilité dans cet équilibre. » —

MARC CHABANT, DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT

jeunes atteignent 15-16 ans, les équipes entament une réflexion sur la sortie du dispositif. La question pour les foyers est d'offrir un panel d'offres aussi fin que possible pour permettre aux jeunes d'expérimenter l'autonomie (pavillon de semi-autonomie, appartement avec une dimension collective plus ou moins forte, studio pour les plus proches de la sortie). L'intervention des professionnels auprès de ces jeunes s'adapte donc à chaque projet d'accueil et à l'évolution de chaque jeune.

En semi-autonomie, les éducateurs sont présents mais plus à distance, toujours disponibles pour parler, soutenir, accompagner. Lorsqu'à 18 ans le jeune choisit de ne pas retourner en famille et signe un contrat jeune majeur, c'est sa décision. Il prend alors sa vie en mains.

« Dès lors, le jeune majeur délègue une part d'autorité à une tierce personne. C'est lui qui fait le choix d'intégrer un service de semi-autonomie et de respecter son règlement... Il dit "je vous permets de me reprocher de ne pas aller en cours, de ne pas respecter telle règle ; je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement". C'est un changement de paradigme complet. Cela retourne la relation éducative, il intègre la règle et le cadre, et moi je l'assiste », explique Alexandre Fort, Chef de service du service Jeunes Majeurs.

UNE AUTONOMIE MATÉRIELLE, MAIS AUSSI AFFECTIVE

— Devenir autonome recouvre des dimensions matérielles et immatérielles. Les jeunes accueillis à la fondation sont confrontés, bien plus tôt que la population générale de leur âge, à des questions administratives et logistiques – un bail, une demande d'aide,



« De quelle manière faites-vous évoluer la relation avec les jeunes majeurs ? » —

ALEXANDRE FORT, SERVICE JEUNES MAJEURS, MELUN (77)

« Tout change à 18 ans, parce que les jeunes qui bénéficient d'un contrat jeune majeur l'ont décidé eux-mêmes. Dès lors, nous ne sommes plus dans une relation où l'éducateur fixe le cadre et le jeune le respecte.

Le jeune apprend peu à peu à fixer ses propres règles. Il apprend surtout à construire un autre type de relation avec ses éducateurs.

Petit à petit (mais de plus en plus rapidement, parce que les contrats jeunes majeurs, quand ils existent encore, sont rarement signés pour plus de trois à six mois), le jeune comprend qu'il mène sa barque lui-même et que l'éducateur est là, si besoin, pour le soutenir. C'est à lui de prendre sa vie en mains. Il faut bien prendre conscience qu'il y a urgence à sortir les jeunes du cocon un peu surprotecteur du Village d'Enfants, des familles d'accueil. Il faut saisir le moment où le jeune comprend qu'il ne pourra pas rentrer dans sa famille pour l'aider à construire au plus tôt son parcours d'acquisition de l'autonomie. Ces jeunes ont moins de temps que les autres ! »

une recherche de stage ou d'emploi – auxquelles ils doivent trouver des réponses par eux-mêmes. Dès qu'ils sortent du placement, ils doivent s'assumer financièrement : un enjeu d'indépendance matérielle important. Mais il y a aussi une dimension immatérielle, plus difficile à accompagner dans le cadre du placement : la capacité à se fabriquer du capital social, à être en relation. « Il y a deux manières de fabriquer du capital social : en regardant ses parents, les amis de ses parents, et en se faisant soi-même des amis. Et là, nous avons deux soucis. Le premier est que les jeunes accueillis sont coupés de cette observation – les éducateurs n'invitent pas d'amis dans l'établissement. Le second est qu'ils sont déjà un collectif d'enfants, des copains accessibles directement, ce qui n'incite pas à se faire des relations à l'extérieur. C'est un énorme enjeu d'autonomie dont, il faut le reconnaître, nous ne savons pas bien nous saisir », analyse Marc Chabant. Et lorsqu'ils sont sortis de la fondation et qu'ils n'ont plus d'éducateur référent, à qui parler ? « Certains se sont construits un beau réseau amical mais il ne remplace pas le référentiel adulte, souligne Étienne Lucas. C'est cela qu'ils recherchent auprès du service de suite : l'écoute d'un adulte qui a vécu plus de choses, le partage d'une expérience, briser l'isolement. Savoir qu'ils pourront toujours appeler la fondation, qu'ils ont compté pour nous et qu'ils pourront toujours compter sur nous, c'est l'ultime sécurisation que nous pouvons leur offrir. » ✕

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Accompagner les enfants et les jeunes vers l'autonomie est un enjeu majeur pour la fondation.

Cela demande de trouver un équilibre entre la satisfaction du besoin d'expérimentation et d'exploration des enfants et des jeunes et le rapport au risque des équipes éducatives. Cet équilibre se joue à plusieurs niveaux.

- La responsabilité individuelle, professionnelle comme personnelle, de l'éducateur peut être engagée en cas d'accident, ce qui incite à la prudence plutôt qu'à l'expérimentation.
- La taille du collectif d'enfants exige de l'éducateur qu'il trouve un équilibre entre les besoins de chaque enfant et la sécurité, la stabilité du groupe. Pour éviter d'être débordé, l'éducateur peut être tenté d'instaurer un trop grand nombre de règles, qui laissent peu de place à l'expérimentation.
- Le travail en équipe éducative signifie qu'un éducateur qui prend l'initiative de déroger à une règle pour répondre au besoin d'un jeune engage également ses collègues, et il doit pouvoir compter sur le soutien de ses supérieurs.

BAR-LE-DUC (55)

Projet humanitaire à Mayotte

Au Village d'Enfants de Bar-le-Duc, un projet de voyage humanitaire à Mayotte est lancé. Six jeunes âgés de 12 à 17 ans et trois éducateurs s'envoleront du 9 au 23 juillet 2018.

Le projet, dirigé par Stéphanie Gérard, Éducatrice Familiale, est monté en partenariat avec l'association Solidarité Mayotte. Les jeunes de Bar-le-Duc contribueront aux activités mises en place localement dans le pôle « mineurs isolés » de l'association et participeront notamment à des ateliers de soutien scolaire. Ils ont également organisé une collecte de vêtements auprès du Village d'Enfants, des établissements scolaires et des magasins alentour. Cette collecte sera envoyée par container et distribuée aux enfants cet été. Un très beau projet pour permettre aux jeunes de découvrir cette île. ☘



MONTS-SUR-GUESNES (86)

Initiation aux percussions africaines

— Au Village d'Enfants de Monts-sur-Guesnes, un atelier de percussions africaines a été mis en place par Firmin Ossobe, Éducateur Familial, pour la plus grande joie des enfants. L'occasion pour eux de découvrir la musique de l'Afrique de l'Ouest en jouant des rythmes simples. L'initiation au djembé et au dunumba leur permet de développer diverses compétences. Ils découvrent la musique d'une manière ludique avec un enseignement oral, en chantant les phrases rythmiques pour les jouer ensuite sur les instruments. Cet atelier a plusieurs objectifs : apprendre à jouer en groupe, valoriser un travail collectif par l'écoute, le respect, le partage, développer la capacité de coordination corporelle, permettre aux enfants de s'approprier de nouveaux outils d'expression et, enfin, valoriser ces pratiques par une représentation publique. ☘



BOISSETTES ET CESSON (77)

Découvrir la République d'Irlande



— Cette année, le Prix Littéraire a pour thèmes la musique et le cinéma. Dans les Villages de Boissettes et de Cesson, deux animatrices ont proposé à une dizaine d'enfants de découvrir la musique du monde, à l'occasion d'un concert des Irish Celtic Legends qui se tiendra le 7 avril prochain. En attendant cette sortie, l'idée d'un voyage en Irlande a germé : cinq enfants de Cesson et cinq de Boissettes, tous collégiens, partiront une semaine en août accompagnés de leurs éducatrices découvrir la République d'Irlande. Au programme : voyage en voiture et en bateau, découverte des paysages et des villes, de la culture irlandaise, mais aussi des lieux de tournage de *Game of Thrones*... D'ici au départ, les enfants et leurs éducatrices se rendent régulièrement à la médiathèque pour se renseigner sur le pays et son histoire, à travers des documentaires, des films, des reportages... Un bien beau projet au long court, plein d'enthousiasme ! ☘

Comment réconcilier les enfants accueillis avec l'école ?

Les enfants que nous accueillons sont souvent en difficulté, en échec, voire en rupture scolaire. Leur histoire les envahit et laisse peu de place dans leur esprit à la dimension scolaire. Très souvent, les lacunes et autres retards scolaires amènent ces enfants à avoir des comportements inadaptés à l'école.

grâce à vos dons

Nous avons engagé une réflexion en posant l'hypothèse que « si ces enfants vivaient de telles difficultés dans leur scolarité, c'était bien sûr en lien avec leur propre histoire et que, de ce fait, ne pouvant trouver une place adaptée à l'école, ils étaient fâchés avec cette dernière ». Alors, comment les réconcilier avec l'école ?

Cette question nous a conduits à réinterroger nos pratiques professionnelles, nos réponses éducatives et thérapeutiques. C'est dans ce contexte que nous avons pensé à proposer aux enfants inscrits en CM2 et aux collégiens le théâtre forum. Cet outil s'adresse à tout public, enfants, adolescents et adultes. Il permet d'aborder des

problèmes de société grâce au « théâtre interactif ». Il s'agit d'une technique participative qui permet une réflexion collective sur des situations problématiques actuelles et réelles qui concernent un groupe de personnes.

UNE APPROCHE LUDIQUE ET PÉDAGOGIQUE

La méthode du théâtre forum, reconnue pour son efficacité, permet de créer un espace de parole libre, d'expérimentation par le jeu et de réflexion collective. L'objectif de cet atelier est de faciliter la prise de parole, de susciter l'expression et la confrontation des points de vue, de se mettre à la place de l'autre, de réfléchir ensemble à des

propositions pour comprendre et évoluer dans ses comportements. La distanciation créée par le théâtre et la protection amenée par le personnage permettent aux non-acteurs de s'exprimer avec beaucoup de liberté. Cela facilite la compréhension d'innombrables situations.

L'atelier est animé, au rythme d'une fois par mois, par une psychologue et comédienne, Delphine De Winne. Elle est assistée à chaque séance par un ou deux éducateurs, dont la présence assure la continuité de l'atelier au sein de l'établissement, « tel une sorte de fil rouge ».

Les enfants se sont véritablement saisis de cet outil. Ils ont proposé des thèmes tels que le vol, l'irrespect entre enfants, l'irrespect entre enfants et adultes, la violence physique et verbale, entre autres, mais aussi comment ils se vivaient à l'école, comment ils pensaient être perçus par les enseignants, comment l'école pouvait « être méchante »...

Les saynettes ont progressivement évolué sur des situations et des réponses positives. Les différents jeux de rôle ont permis aux enfants une prise de distance et de conscience de ce qu'ils vivent. Nous pouvons même avancer que cet outil peut être un tuteur de résilience supplémentaire pour ceux qui l'ont investi. Ce bilan positif nous a conduits avec enthousiasme à poursuivre cette expérience. ✕

Michel d'Aspe, Directeur





La fondation fête ses 60 ans !

À cette occasion, tout un programme et deux opérations sont mis en place pour animer l'année 2018 : « ACTION ENFANCE fait son cinéma » et les émissions live « Grandir Avec » d'Ariane Massenet.

« **ACTION ENFANCE fait son cinéma** » est une opération qui permet à des dizaines d'enfants et d'adolescents de participer pleinement à la création de 15 courts-métrages réalisés par les élèves de quatre écoles de cinéma et d'audiovisuel. Les écoles participantes sont l'École supérieure de réalisation audiovisuelle (ESRA), l'École internationale de création audiovisuelle et de réalisation (EICAR), le Conservatoire libre du cinéma français (CLCF) et le Studectv. Chaque Village d'Enfants et Foyer s'est vu attribuer une équipe de tournage pour la réalisation d'un court-métrage de quatre minutes. Les tournages ont débuté en février et se poursuivent jusqu'à mi-mars (voir encadré). Cette opération est l'occasion d'insuffler



dans chaque établissement de la fondation une dynamique ambitieuse et valorisante pour les enfants et les adolescents. Au cœur d'un projet créatif, ils en sont à la fois les acteurs et les réalisateurs ! Une soirée de gala avec un jury de personnalités du cinéma viendra clôturer cette aventure au printemps.

Les émissions « Grandir Avec » ont débuté en février, animées par la journaliste Ariane Massenet. Le principe est simple : chaque semaine, Ariane Massenet donne rendez-vous à une personnalité pour une émission en Facebook Live. L'occasion de discuter autour des sujets liés à la fondation : l'enfance, la fratrie, la maison, « compter sur quelqu'un, compter pour quelqu'un »... ☺



! Pour suivre les deux opérations tout au long de cette année anniversaire, rendez-vous en ligne sur [grandirensemble.org](https://www.grandirensemble.org) et sur notre page Facebook !

GIRONDE (33)

Création d'un 12^e Village d'Enfants

En juin dernier, le département de la Gironde a lancé un appel à projets portant sur la création d'un établissement pour l'accueil de fratries confiées à l'ASE, « en pavillons, dans un environnement de type familial ». L'appel à projets indiquait que cet établissement aurait pour mission de maintenir et d'approfondir les liens fraternels dans le respect du projet pour l'enfant et le respect de son histoire familiale, de réaliser un accompagnement éducatif individuel et continu de chaque enfant, et de garantir une stabilité dans la prise en charge des fratries.



En réponse à cet appel à projets, ACTION ENFANCE a proposé au département la création d'un Village d'Enfants de 54 places dans le nord du département, avec le soutien de la communauté d'agglomération du Libournais (CALI) et du maire de la commune de Sablons. Ce projet a été classé premier des cinq projets reçus par le conseil départemental, qui a en conséquence émis un arrêté d'autorisation. À 60 ans et grâce à votre soutien, ACTION ENFANCE peut donc envisager la création d'un 12^e Village d'Enfants, qui pourrait voir le jour fin 2019 ou début 2020. ☺

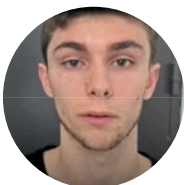
paroles d'étudiants



« Je voulais absolument réaliser quelque chose avec les enfants d'ACTION ENFANCE. Cela a l'air d'être une expérience tellement riche humainement. Je suis à fond partante ! » — LAURE, ÉTUDIANTE À L'EICAR



« On veut égayer un peu leur quotidien, leur faire voir qu'il y a autre chose, que c'est ça le cinéma, que c'est un métier de rêve. On veut partager cela avec eux. » — LOUANA, ÉTUDIANTE À L'ESRA



« L'histoire des enfants d'ACTION ENFANCE m'a énormément touché. C'est une autre histoire et d'autres valeurs que je peux leur inculquer. » — THÉO, ÉTUDIANT À L'EICAR

Les dates de tournage

- Villabé, « Young Heroes », les 11 et 18 février
- Monts-sur-Guesnes, « Pôle enfance », du 15 au 19 février
- Amboise, « Le bracelet », les 17 et 18 février [dates à confirmer]
- Melun-La Passerelle, « Le courage de Cyrano », du 17 au 21 février
- Cesson, « Tu veux faire quoi plus tard ? », du 20 au 23 février
- Bar-le-Duc, « Le livre », du 22 au 26 février
- Amboise-Relais Jeunes Touraine, « Cornelius », du 23 au 26 février
- Clairefontaine, « Captain Pumpkin », du 24 au 28 février
- Bréviandes, « Un léger frisson », les 24 et 25 février et les 3 et 4 mars
- Mennecy, « Marquage individuel », du 26 au 28 février
- Ballancourt, « La statuette », du 1^{er} au 4 mars
- Pocé-sur-Cisse, « Ma fin du monde », du 2 au 4 mars et le 11 mars
- Soissons, « La boule de papier », du 6 au 12 mars
- Amilly, « Récréation », dates à confirmer
- Boissettes, « Anniversaire de Théo », dates à confirmer

paroles d'éducateurs

« Les enfants sont hyper emballés ! Tous les jeunes voulaient passer devant la caméra. C'est très positif ! Le but de cette aventure est de passer un moment convivial, et c'est un échange réciproque. » **Virginie Catin, Éducatrice au Relais Jeunes Touraine**

« C'est très sympa comme projet. Je suis curieuse de voir comment les tournages vont se passer ! » **Monique Fortin, Éducatrice Familiale au Village de Bar-le-Duc**

« Le projet m'a beaucoup intéressé, le monde du cinéma m'attire. Et en plus, c'est une aventure formidable à partager avec les jeunes ! » **Bocar Konte, Éducateur Familial au Village d'Amilly**

paroles de directrices

« Que du positif, tant pour les enfants, les adolescents que pour toutes les équipes du Village. On sent une vraie émulation de valoriser le quotidien des enfants de la part des étudiants. Ils sont vraiment à l'écoute et s'adaptent aux enfants. » **Hélène Guilbert, Directrice du Village d'Enfants de Soissons**

« Ce projet permet de mobiliser les jeunes du Foyer, de leur donner la parole autrement et de les mettre en avant. Ils sont "acteurs" de leur placement. Leur implication et leur volonté de se mettre en scène sont touchantes et montrent un enthousiasme partagé par l'ensemble des éducateurs de l'établissement. » **Mariam Odjo, Directrice du Foyer d'adolescents et jeunes majeurs Le Phare à Mennecy**

COREPILE

10 000 euros récoltés

Dans le cadre de la journée européenne du recyclage des piles en septembre 2017, Corepile a souhaité associer ACTION ENFANCE à la 2^e édition d'un grand concours inter-écoles de collecte de piles usagées. Il s'est tenu du 9 septembre au 10 novembre derniers. Pour 100 tonnes de piles collectées, Corepile s'engageait à reverser 10 000 € à la fondation. Mission accomplie ! Le 23 janvier dernier, les dirigeants de Corepile ont donc remis la somme de 10 000 € au Directeur Général de la fondation. Un immense merci aux écoliers qui ont largement contribué à ce très beau résultat. Merci également à Corepile pour son engagement à nos côtés et son souhait de poursuivre cette opération en 2018. ✪



PLAYBAC PRESSE

Un nouveau partenariat

À l'occasion des fêtes de fin d'année, PlayBac Presse a choisi de soutenir ACTION ENFANCE en reversant à la fondation 1 € pour chaque nouvel abonnement souscrit. Une 1^{re} initiative fructueuse qui a permis de présenter la mission de la fondation à de nombreuses familles. Merci à la société PlayBac Presse. ✪



Séjourner en famille d'accueil

Trois familles d'accueil, salariées par la fondation ACTION ENFANCE, sont associées au fonctionnement du Village d'Enfants d'Amilly. Elles permettent d'offrir une diversité de modes d'accueil et de répondre, de façon temporaire ou plus pérenne, à des besoins particuliers. Pour Abel, être accueilli par une famille, à un moment précis de sa vie, a été salutaire.

Pour certains enfants ou certains adolescents, à un moment clé de leur développement, vivre dans une maison avec cinq autres enfants, au sein d'un Village dont la capacité d'accueil est de 48 enfants et jeunes, peut représenter une difficulté. Le besoin d'un cadre de vie plus resserré peut se faire sentir, et les familles d'accueil offrent alors une solution bienvenue.

Abel a été placé dans le Village d'Enfants avec ses sœurs quand ils étaient petits. Ces trois enfants sont déficients mentaux. À l'adolescence, son histoire familiale associée à sa problématique a placé Abel dans un état de rébellion permanent, qui l'amène à insulter les éducateurs, à rechercher les mauvais coups à faire. S'il n'est pas le seul à faire des bêtises, bien sûr, il n'a pas la même capacité que ses camarades à intégrer la notion de la règle et du droit. « Avec sa déficience, Abel ne mesure pas les conséquences de ses actes. Il peut aussi se laisser embarquer par les autres ! », explique Sandra Macé, Directrice du Village d'Enfants d'Amilly. La décision a été prise de l'orienter vers une famille d'accueil.



Des familles d'accueil intégrées au fonctionnement du Village d'Enfants d'Amilly

Les familles d'accueil font partie intégrante de l'équipe du Village d'Enfants et contribuent à assurer la stabilité du parcours. Les assistants familiaux sont encadrés et accompagnés par l'équipe éducative, par exemple dans les relations avec l'école ou avec l'Aide sociale à l'enfance, afin que leur rôle soit bien reconnu. Le lien avec la famille est travaillé par l'équipe éducative du Village d'Enfants. Les enfants restent en relation avec l'équipe éducative, ils sont suivis par la psychologue et reviennent au Village d'Enfants pendant les vacances (dans la mesure où ils n'ont pas de droit d'hébergement chez leurs parents).

UN AJUSTEMENT CONTINU

— Pour cet enfant, la solution de la famille d'accueil a été salutaire. « Au début, il était toujours dans cet état d'esprit, insultant le mari de l'assistante familiale, provoquant, testant un peu violemment les réactions. Mais une fois que le lien s'est créé entre le jeune et la famille d'accueil (et même s'il lui arrive encore de claquer la porte et de dire des gros mots), il est parvenu à s'apaiser. » Les repères et les limites données par la famille d'accueil, à ce moment-là, sont davantage entendus car il n'y a pas l'interférence des autres enfants. Il est moins incité à faire des bêtises.

Les consignes qui lui sont données sont adaptées à ses capacités et à son niveau de compréhension, plus qu'à son âge.

M. et Mme Dauvergne ont travaillé pour concilier la règle aux besoins et aux capacités d'Abel qui, certes, a un corps d'adolescent mais pense et réfléchit comme un enfant de 9 ans. Parce qu'ils n'accueillent que trois enfants, ils peuvent ajuster l'éducation à chaque enfant, plus facilement qu'en Village d'Enfants. « Pour Abel, l'orientation vers une famille d'accueil avait un intérêt à ce moment-là, et c'est une chance que la fondation apporte cette richesse de mode d'accueil. » ☘

« La formule est intéressante parce qu'elle évite une rupture dans le parcours de placement.

En famille d'accueil, les enfants font toujours partie du Village d'Enfants, mais bénéficient d'une forme d'accueil plus adaptée. » —

SANDRA MACÉ,
DIRECTRICE DU VILLAGE
D'ENFANTS D'AMILLY



IR / IFI

UNE DÉFISCALISATION UTILE : LA DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT DE LOYERS

Nous connaissons tous la donation avec réserve d'usufruit, souvent employée pour transmettre un bien familial.

À l'inverse, transmettre l'usufruit en conservant la nue-propriété du bien est moins connu et pourtant également avantageux fiscalement. L'usufruit s'éteint au décès de l'usufruitier ou à la fin d'une période déterminée : il s'agit dans ce second cas d'une DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT.

Vous possédez un bien immobilier en location ; vous décidez de donner temporairement les loyers à la fondation ACTION ENFANCE.

EN CONTREPARTIE DE VOTRE GÉNÉROSITÉ :

- la valeur **TOTALE** de votre bien immeuble sort de votre base de calcul de l'IFI (impôt sur la fortune immobilière) tout au long de la durée de la donation.
- le loyer sort de votre revenu imposable à l'impôt sur le revenu (IR).

UNE DÉMARCHE SIMPLE

Trois conditions essentielles :

1. Cette donation doit s'effectuer par acte notarié.
2. La durée minimale de cette donation est de trois ans.
3. Le revenu donné doit être substantiel.

POSSIBLE MÊME EN INDIVISION

Pour un bien en indivision, vous donnez la quote-part du bien vous appartenant. Il est nécessaire que chaque co-indivisaire d'un même bien donne sa part.

Voilà de quoi soutenir efficacement notre action tout en allégeant votre IR ou votre IFI. Pensez-y ! ☘



**IMPÔT SUR LA FORTUNE
IMMOBILIÈRE (IFI)**
La déduction fiscale
est maintenue

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) remplace l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et ne concerne plus que les actifs immobiliers (non affectés à l'activité professionnelle de leur propriétaire).

Le seuil d'entrée dans l'IFI (1,3 M d'€) et le barème de l'impôt ne sont pas modifiés.

Et, comme pour l'ISF, il est toujours possible d'en déduire 75 % des dons faits à une fondation comme ACTION ENFANCE, dans la limite de 50 000 € par an. Pour l'IFI dû en 2018, les dons concernés seront ceux effectués entre la date limite de votre déclaration 2017 et la date limite de 2018. ☘



Pour en savoir plus, contactez notre Service Donateurs au 01 53 89 12 34.



22 000 euros collectés par Léon de Bruxelles

Pour célébrer nos dix ans de partenariat, la célèbre chaîne de restaurants Léon de Bruxelles proposait à ses clients, en novembre et décembre derniers, la vente d'un sachet de graines au profit de la fondation. Dans le même temps, elle sollicitait ses fournisseurs pour effectuer un don. Ce sont donc près de 22 000 € qui ont été collectés dans le but de financer des heures de soutien scolaire pour les jeunes de nos établissements. Un très beau cadeau pour ce 10^e anniversaire ! ☘

un conseil

sur les legs, les donations et les assurances-vie ?

N'hésitez pas à me contacter :

➤ **Par courrier :**
ACTION ENFANCE - Véronique Imbault,
28, rue de Lisbonne, 75008 Paris

➤ **Par téléphone :** 01 53 89 12 44

➤ **Par e-mail :** veronique.imbault@actionenfance.org

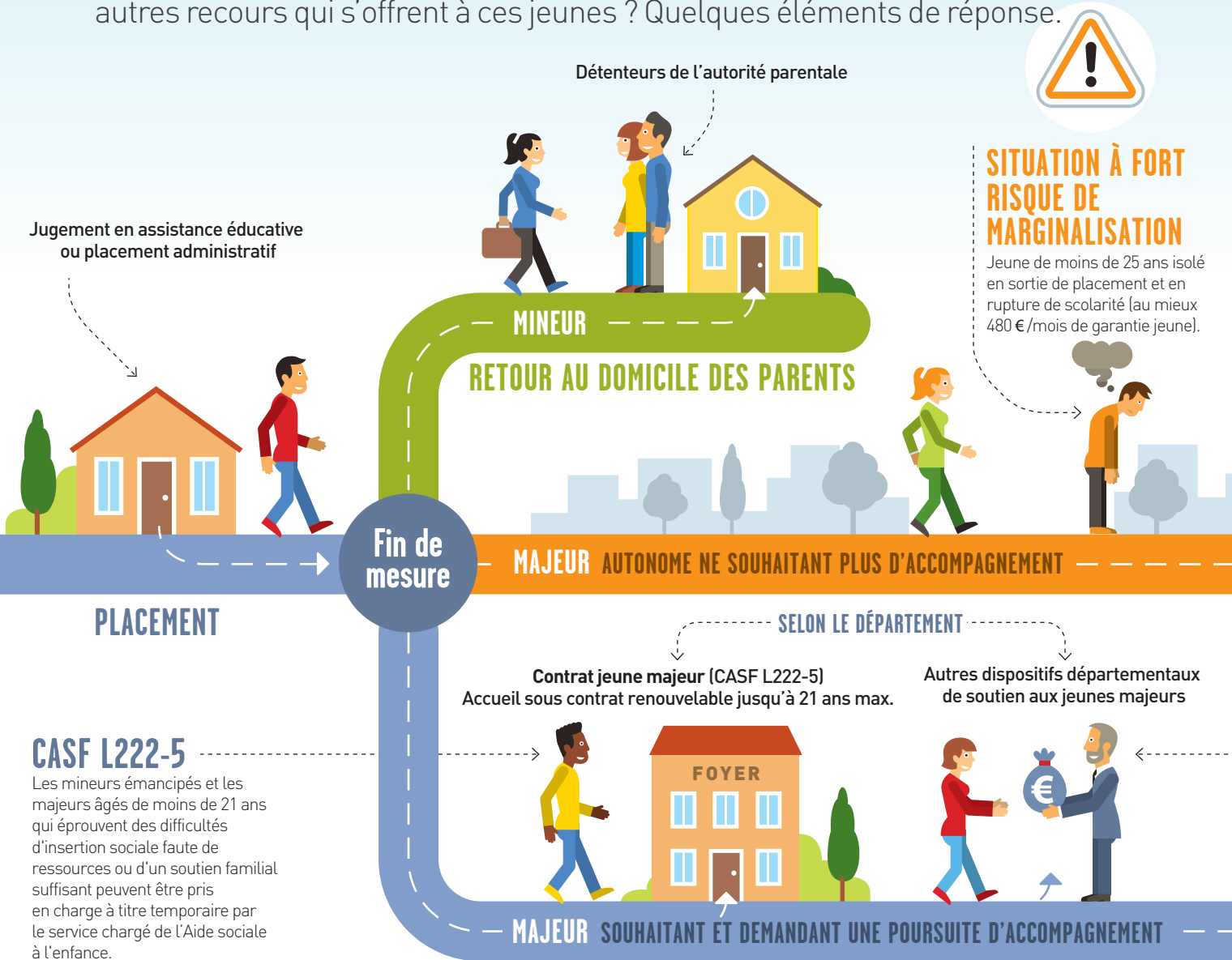
Demandez notre brochure *Donations, legs, assurances-vie* et notre lettre d'information. Merci.

Véronique Imbault,
diplômée notaire,
responsable des
donations, des legs et
des assurances-vie.



La sortie de placement

Selon une étude longitudinale⁽¹⁾, on estime que pour 15 % des jeunes protégés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) la prise en charge s'arrête quand ils ont 18 ans et que, pour 14 % d'entre eux, elle prend fin avant leurs 19 ans. Quels sont les dispositifs ou autres recours qui s'offrent à ces jeunes ? Quelques éléments de réponse.



CASF L222-5

Les mineurs émancipés et les majeurs âgés de moins de 21 ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant peuvent être pris en charge à titre temporaire par le service chargé de l'Aide sociale à l'enfance.

Parmi les jeunes interrogés⁽¹⁾ une première fois en placement à l'âge de 17 ans, puis 18 mois plus tard :



15 % sont sortis avec un contrat jeune majeur de moins d'un an.

71 % ont poursuivi au-delà d'un an de contrat jeune majeur.

14 % sont sortis sans contrat jeune majeur.

Parmi les jeunes dont l'accompagnement en protection de l'enfance a été interrompu contre leur gré (refus de contrat jeune majeur ou fin de contrat),

18 % ont connu un épisode de rue dans l'année qui a suivi leur sortie⁽¹⁾.



32 % des SDF âgés de 18 à 24 ans ont été placés dans leur enfance⁽²⁾.

(1) Étude longitudinale sur l'accès à l'autonomie après un placement (ELAP) menée par Isabelle Fréchon, Pascale Breugnot et Lucy Marquet.

(2) Source : INSEE, Économie et Statistiques, n° 488-489, 2016.



GARANTIE JEUNE

Elle permet d'accompagner les jeunes en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. Pour la mettre en œuvre, un contrat est signé entre le jeune et la mission locale. Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière. **Contrat d'un an renouvelable six mois.** Accessible aux 16-25 ans. Conditions : **ne pas vivre chez ses parents, ne pas être étudiant, en formation ou en emploi, disposer de ressources < 480 €.** Allocation max. : 480 €/mois.

Renouvelable 1 seule fois



RSA

Revenu de solidarité active

Il assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu, variable selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, **aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle** (deux ans à temps plein au cours des trois ans précédant la demande).

2 ans d'activité minimum



BOURSES D'ÉTUDES

Éducation nationale (bourse nationale d'études du second degré, **sous condition de ressources de la famille**), aides étudiantes du CROUS (allocations d'étude, bourses post-bac sur critères sociaux, aides d'urgence du Fonds national d'aide d'urgence).

Étudiants

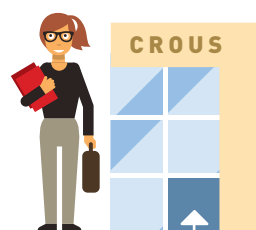
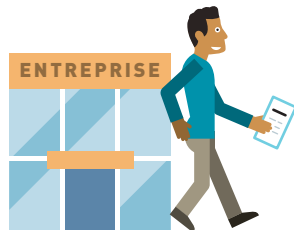


ARPE

Aide à la recherche du premier emploi

Elle est versée pendant quatre mois aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, y compris par la voie de l'apprentissage. Parmi les conditions : **avoir obtenu son diplôme depuis moins de quatre mois à la date de la demande, être âgé de moins de 28 ans, avoir été boursier la dernière année d'études ou disposer de peu de ressources.**

1^{er} emploi



Dispositifs de droit commun

RECOURS SOUS CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

CONTRAT JEUNE MAJEUR ET AUTRES DISPOSITIFS

Selon la politique départementale et la situation du jeune : hébergement ou non, en internat ou partiel, dans un établissement ou en Foyer de Jeunes Travailleurs, aide financière possible, accompagnement éducatif ou non... **Contrats, en général d'un an ou moins, renouvelables sous conditions** (projet de vie, de formation, d'accès à l'emploi, etc.)

Refus ou fin de contrat



Retrouvez cette infographie sur www.actionenfance.org

grâce à vos dons

LE SERVICE DE SUITE ACTION ENFANCE

Financé exclusivement par les dons, le service de suite de la fondation permet de proposer aux jeunes qui ont été accueillis au sein de nos établissements un accompagnement au-delà de leur placement. Il intervient uniquement à la demande des jeunes et propose selon chaque situation :

- le maintien du lien avec la fondation ;
- un accompagnement éducatif, un soutien psychologique ;
- des aides matérielles et financières lorsque c'est nécessaire.

Le service de suite ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun : il aide les jeunes à s'orienter vers ceux-ci et intervient en complément. Nous réfléchissons à développer son activité compte tenu des enjeux et de la demande.





Leur offrir un village, c'est leur offrir une enfance

Réduisez votre impôt et offrez une enfance aux enfants en souffrance.

Alors que le nombre de mineurs suivis en protection de l'enfance en France augmente, ACTION ENFANCE s'apprête à construire un 12^{ème} Village d'Enfants. Grâce à la défiscalisation, encouragez ce projet et soutenez tous nos Villages d'Enfants. Votre don permettra à des frères et sœurs ayant vécu des traumatismes et des ruptures de grandir ensemble dans un environnement stable et rassurant. Grâce à vous, ils se sentiront en sécurité, gagneront en confiance et vivront pleinement leur enfance.

Merci de faire votre don sur : actionenfance.org ou par courrier en utilisant le bulletin joint à votre magazine. Pour en savoir plus, contactez notre Service Donateurs au 01 53 89 12 34.

▶ 75% de votre don sont déductibles de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) dans la limite de 50 000 €. Vous pouvez aussi déduire 75% de votre soutien de l'impôt sur le revenu dans la limite de 537 € et 66% au-delà.